

COMPTE-RENDU DU CHS-CT du 12/12/2013

L'approbation du procès-verbal de la réunion du 19/09/2013 est reporté du fait de la transmission tardive et hors délai du document.

A la demande des représentants CGT et en accord avec la secrétaire du CHS-CT 33, les points 2 et 5 de l'ordre du jour c'est à dire le point d'actualité sur le CSRH douanier et sur les restructurations des douanes ont été reportés en fin de matinée pour permettre l'arrivée de Mme Agnès Ragaru, experte sollicitée par la CGT Douanes et de Mme GERVAIS, ergonomiste du Ministère.

POINT SUR LES DIFFERENTS GROUPES DE TRAVAIL

- AMIANTE : une plateforme informatique permet d'assurer un suivi (IOGA) . Elle est alimentée par les infos rentrées par les correspondants-amiante (M HERRERA et Mme MILLAC) . Les sites de Mériadeck et de Lesparre sont intégrés dans cette base.

Certains sites n'ont pas mis à jour leur Diagnostic Technique Amiante (DTA). Il s'agirait essentiellement, d'après nos directeurs, des sites où l'administration est locataire. Des relances ont été faites auprès des propriétaires pour qu'ils fournissent des DTA à jour. Les représentants du personnel demandent qu'un recensement des sites concernés soit fait, et M JULIEN s'engage à produire lors du prochain CHS un document attestant de la situation de chaque site par rapport à son DTA.

A cette occasion, nous avons pu constater le retard pris par la direction des douanes sur les Dossiers Techniques Amiante (DTA), celle-ci n'étant pas capable de fournir le tableau récapitulatif demandé par le CHS.

Le Conseiller de Prévention nous a fait part des difficultés qu'il rencontre pour obtenir le document pour les immeubles situés dans le secteur locatif et nous a assuré que le récapitulatif était prêt à 80% .

Il n'empêche, la douane est taclée dès que le coup d'envoi du CHS par des représentants unanimement et légitimement courroucés par ce manque de rigueur sur un sujet aussi important.

- RESTAURANTS ADMINISTRATIFS : à CENON, le restaurant administratif redémarre en septembre 2013 avec un nouveau prestataire. Il fonctionne actuellement dans de bonnes conditions. Les présidents de toutes les associations gestionnaires des restaurants administratifs de Gironde (y compris celui de l'INSEE) seront réunis une fois par an. A suivre..

Qu'est-il prévu en remplacement de l'outil informatique CIEL très mal adapté pour la comptabilité des restaurants administratifs ? La question reste en suspens ...

Les représentants du personnel, dans la continuité des groupes de travail (aussi bien Amiante que Restaurants administratifs) demandent à être informés du suivi des actions, et qu'un point soit fait sur ces actions à chaque CHS.

SITE DE LEPARRE :

- Le diagnostiqueur amiante de la Cité administrative a examiné le DTA du site de LEPARRE : les documents sont satisfaisants mais nécessitent quelques précisions qu'il a demandées. Il communiquera ses conclusions aux représentants du CHS.

- Des travaux ont été effectués en 2011 sur des luminaires situés sur des plafonds amiantés. Une attestation de présence va être délivrée à tous les agents présents sur le site à cette période, car on ne

peut certifier actuellement qu'ils n'ont pas été exposés à de la poussière d'amiante.

- A la demande de la CGT, un point est fait par M JULIEN sur le projet de réinstallation du CDFIP de LESPARE : un fonds gouvernemental pour la création de Maisons de l'Etat a été décidé pour 2014 . Le Préfet a saisi cette occasion pour demander que LESPARE soit bénéficiaire de ce fonds . Un comité de pilotage a été créé et des réunions ont eu lieu entre la DRFIP, Pôle Emploi, la mairie de LESPARE et la DDTM. La mairie est prête à engager une construction avec engagement des administrations sur 10/15 ans. C'est là que le bât blesse, car la DGFIP rechigne à un engagement si long... Affaire à suivre, puisque financièrement, il y aurait plus de possibilités qu'auparavant.

SITE DE LA VITICULTURE DE BLAYE

Le point d'actualité sur le suivi de la visite du centre de viticulture de Blaye ne vient pas redorer le blason de notre administration puisqu'aucun document n'ayant été préalablement communiqué au CHS nous devons nous contenter de l'intervention du conseiller de prévention.

Même si la visite a été conduite à l'initiative des OS, on aurait aimé un peu plus de matière.

Celui-ci nous rappelle la situation particulière du site de Blaye situé au pied d'une falaise très végétalisée et la double difficulté à laquelle il doit faire face : technique liée aux problèmes d'infiltration (l'eau a du mal à s'évacuer) et réglementaire liée aux différents intervenants qu'il faut saisir: mairie, DDE, Conseil Général.

Des travaux ont déjà été réalisés par l'administration et la propriétaire (115 000 euros sur les 10 dernières années) dont le ravalement des façades mais des travaux de canalisation sont indispensables si on veut lutter contre l'humidité qui pourrait littéralement le bâtiment année après année.

Au niveau électrique, il faut urgemment lever les observations mentionnées dans le rapport d'expert.

S'en suit une longue liste des travaux à réaliser qui en dit long sur l'état du bâtiment: prises électriques à déporter, actualisation des plans de prévention, pose d'une affichette au niveau de la chaudière gaz, signalisation de la colle amiantée utilisée pour le dallage (le DTA n'a pas été mis à jour depuis 2006), pose de bandes de signalisation pour les marches dangereuses, pose de goulottes pour les câbles électriques, pose d'équipements complémentaires pour le chauffage (appareils existants sous calibrés) alors que l'on note la présence de salpêtre et que l'humidité monte par les murs, travaux concernant l'ergonomie des postes de travail, les ambiances de travail, pose de colonnes à air pour réhabiliter la climatisation, révision du contrat de nettoyage prestation jugée insuffisante, adaptation des extincteurs à leurs localisations.

De toute évidence, les agents du centre de viticulture de Blaye travaillent dans un environnement dégradé et dangereux pour leur sécurité et leur santé .

La délégation CGT a exigé que les travaux concernant la rénovation électrique, le suivi du risque amiante et l'adaptation des extincteurs et le risque incendie en général soient entrepris sans délais.

Nous avons également demandé un plan d'actions similaire à celui concernant le site de Lesparre précédemment évoqué ainsi qu'un calendrier de réalisation des travaux restant à effectuer.

Mme HAUG représentant le service du matériel de la direction des douanes rappelle les montants importants déjà investis pour réhabiliter le bâtiment et nous informe qu'elle continue à faire des recherches pour trouver des locaux plus sains.

POINT D'ACTUALITE SUR LE SOCLE DE LA CITE ADMINISTRATIVE :

Le désamiantage du socle devrait débuter en 2017, à la fin du désamiantage de la Tour B, et se déployer sur 3 ans . Le budget qui est alloué représente la moitié du budget dédié à toutes les cités administratives, nous informe M JULIEN!

L'ESI Garonne va être installé intégralement au RDC de la Cité, de même que le Pôle Enregistrement. A la demande de la CGT, M JULIEN nous assure que les effectifs de ce dernier service seront les mêmes que ce qu'ils sont actuellement...

POINT D'ACTUALITE SUR LE CSRH DES DOUANES :

Le représentant des douanes M. Richard revient sur les réunions et visites organisées par la direction dans la perspective de l'implantation du CSRH à Bordeaux.

Ce service, rappelons-le, gèrera les payes et les dossiers personnels de l'ensemble des agents des douanes.

Il rappelle que 87 agents sont attendus (20 agents déjà présents et constituant le pilote et 67 agents attendus pour fin mai) ainsi que les contraintes posées : contraintes ergonomiques, marge d'erreur pour valider le transfert de la paye (-3%), contraintes temporelles (le service doit fonctionner pour juillet ou au plus tard en octobre), contraintes spatiales (toutes les salles de réunion de l'hôtel des douanes vont être occupées pour assurer des formations).

M. Richard et l'entrepreneur en charge du projet immobilier évoquent également les multiples déménagements de services qui ont précédé et accompagné l'arrivée du CSRH ainsi que les travaux initiés sur les sites extérieurs sollicités, rue Lafaurie Monbadon et rue Bourbon : sites devant accueillir les agents de la recette régionale et les agents du service informatique priés de faire de la place .

Rappelons au passage que les agents de la prévention ont déménagé depuis plusieurs mois au dernier étage du 11, cours de Tournon et que la correspondante doit les suivre très prochainement.

Les travaux et déménagements conduits au sein même de l'hôtel des douanes sont également importants : transfert du service du contentieux et du pôle logistique nécessitant d'abattre des cloisons, des créations de sanitaires, des travaux de réfection électrique, changements de fenêtres, de chaudière, création de bureau partagé collectif (la direction se gardant bien d'employer le mot open-space).

Le montant alloué pour la réception de ce service est donné par la direction, il est de l'ordre de 600.000 euros pour les trois sites concernés.

Le moins que l'on puisse dire est que le CHS-CT 33 et les agents concernés sont mis devant le fait accompli : le site de Bordeaux a été choisi sans consultation d'aucune instance nationale réunie en formation hygiène et sécurité (est-ce que le site de l'hôtel des douanes était vraiment le lieu le plus adapté pour accueillir ce service et offrir les meilleures conditions de travail aux agents on ne le saura jamais !), les déménagements et le choix des sites à Bordeaux se sont faits et continuent à se faire sans consultation préalable du CHS-CT 33, les agents étant contraints de s'adapter, d'obtempérer et d'accepter des conditions de travail dégradées.

C'est un fait indéniable et toutes les préconisations qui pourront être faites a posteriori ne pourront au mieux qu'atténuer cette dégradation.

Mme Gervais, ergonome du Ministère intervient en suite de cette présentation pour nous informer qu'elle a été saisie il y a 3 ans sur ce dossier et que deux sites étaient initialement envisagés (Rouen et Bordeaux) mais que depuis selon sa propre expression : plus de sons, plus d'images...

Le choix du site de Bordeaux est une décision politique, un bel exemple de démocratie moderne (ça c'est nous qui le disons) où la prise en compte des conditions de travail des agents était le cadet des soucis des décideurs.

Mme Gervais nous présente ce que peut être son action en tant qu'ergonome.

Pour répondre à nos préoccupations concernant le mobilier des agents devant déménager pour faire de la place, Mme Gervais nous informe que cette question ne rentre pas dans le périmètre de son action et qu'il s'agira d'analyser le travail des agents du CSRH pour le comprendre, de comparer travail prescrit et travail réel en lien avec la problématique RH au niveau national.

Pour elle, la comparaison avec d'autres services du même type mis en place dans d'autres

ministères n'est pas pertinente, le CSRH douanier étant une structure originale.

L'étude ergonomique qu'elle propose au CHS 33 serait conduite de décembre 2013 à avril 2014 et un comité de pilotage et de suivi sera mis en place dans l'esprit d'une démarche participative.

Elle sollicite à cet égard au co-financement de 10.000 euros du CHS 33 allant de pair avec une participation de 15.000 euros du CHSM et de 5000 de la DGDDI.

Tout cela est très beau et sans doute très utile mais cette étude telle qu'elle nous a été présentée ne prenait pas en compte le principal risque c'est à dire la dégradation des conditions de travail des agents qui ont dû, à la direction, s'adapter à l'arrivée de ce nouveau service sans aucun accompagnement spécifique et au mépris des règles paritaires.

Aussi, les organisations syndicales, à l'initiative de la CGT et à l'unanimité, ont conditionné leur vote en faveur de cette étude ergonomique à une prise en compte spécifique et concomitante des préoccupations des agents de la direction qui ont dû déménager du fait de l'arrivée de ce nouveau service.

Nous avons exigé que les moyens en mobilier soient enfin donnés aux agents et que les contraintes spatiales soient enfin pris en compte.

L'arrivée d'un tel contingent d'agents (87 agents) nécessitait un accompagnement spécifique et un suivi au plus près de la part des OS mais pour autant nous continuons à dénoncer le processus antidémocratique qui a abouti au choix du site de Bordeaux pour installer le CSRH douanier et la saisine bien trop tardive du CHS33 sur ce dossier.

POINT D'ACTUALITE SUR LES REORGANISATIONS DOUANIERES :

Le président nous informe que suite au désaccord persistant entre le CHS et l'administration des douanes au sujet de la demande d'expertise externe concernant les fermetures des recettes locales de Cadillac et de Castillon et de la brigade du Verdon, l'inspection du travail a adressé un rapport à la direction interrégionale des douanes avec copie au CHS-CT, à l'inspecteur santé et sécurité au travail et au préfet de département.

Dans son rapport, l'inspecteur du travail nous dit que les informations données par la direction et les témoignages recueillis dans le cadre de la procédure de consultation du CHS ne peuvent justifier le refus de recourir à un expert agréé et donc priver le CHS des préconisations qui pourraient être faites à cette occasion pour la santé et la sécurité des agents concernés par les fermetures.

En agissant ainsi, la direction des douanes a retiré abusivement le droit à l'expertise au CHS-CT 33. L'inspecteur du travail recommande à la direction de faire droit à la demande d'expertise sollicitée unanimement par les représentants des personnels.

Il est par ailleurs demandé une réponse motivée dans les 15 jours à ces recommandations.

Il s'agit d'un camouflet pour la direction et d'une validation de l'action des OS qui, privées d'une telle expertise, se sont abstenues d'émettre un avis.

Le jour du CHS, nous en étions à ce stade. Trois scénarios étaient possibles :

- soit la direction ne répondait pas,
- soit elle acceptait finalement le recours à une expertise externe,
- soit elle maintenait son refus.

Et que croyez-vous qu'il arriva ?

Malgré le vote unanime des représentants des personnels, malgré les recommandations de l'inspection du travail, malgré les risques de responsabilité pénale que cela induit pour l'employeur, les risques encourus par les agents, la Direction choisit le rapport de force juridique et maintient son refus !

Elle contraint ainsi l'inspecteur du travail à adresser un rapport (sans doute élogieux) au Ministère du Travail.

Plus fort encore, elle choisit, bien que le CHS-CT33 se soit déclaré dans l'impossibilité d'émettre un avis sur les projets de fermeture envisagés, de présenter ces projets en comité technique (CTSD).

Il est regrettable que la direction des douanes fasse preuve d'une attitude aussi peu

responsable mais qu'elle se rassure nous irons jusqu'au bout de notre démarche pour faire invalider toutes les décisions de fermeture qui seront prises de façon illégale !

POINT SUR LA CREATION DU SIP BOUSCAT

Le problème principal reste la caisse du rez-de-chaussée qui va voir affluer un plus grand nombre de contribuables. La personne chargée de cette mission devra encaisser pour deux services différents, à la fois en espèces, en chèques et en carte bleue. Demande faite par les organisations syndicales d'un suivi de la mise en place de cette nouvelle structure.

POINT BUDGETAIRE :

A la Trésorerie de LA REOLE, les stores demandés depuis janvier 2012 ne sont toujours pas en place : les deux propriétaires, le Conseil général et la Mairie se renvoient la balle pour la réalisation des travaux. L'architecte des Bâtiments de France concerné car c'est un bâtiment classé, dit que cela incombe au Conseil général... Combien de temps cela va-t-il durer ?

QUESTIONS DIVERSES :

Problème au CENTRE PRELEVEMENT SERVICE : toilettes qui ont débordé, chauffage défectueux, problèmes de nettoyage dus à un temps trop court accordé à la femme de ménage. M JULIEN prend note des problèmes.

La CGT soulève le problème récurrent actuellement du chauffage sur le site du CDFIP de **CENON**. Une chaudière fonctionne, mais pas l'autre. Les agents ont des températures dans certains bureaux de 11°, ils ont même dû rentrer chez eux une journée, car il leur était devenu impossible de travailler dans ces conditions. La société responsable de l'entretien est venue plusieurs fois, mais n'a jamais pu réparer de façon pérenne : ce qui donne : un jour avec chauffage, un jour sans. M JULIEN est conscient du problème et nous assure que tout est mis en œuvre pour trouver une solution définitive.

Suite à une constatation faite par des agents, la CGT signale que des annotations des services sur les Registres hygiène et sécurité ne figurent pas quand on consulte le Registre par voie dématérialisée . L'assistante de prévention précise que c'est elle qui doit rentrer ces informations sur ULYSSE, qu'elle a pris du retard et n'a pu intégrer les dernières annotations. La CGT demande que les fiches soient à jour au moins à la période de préparation de chaque CHS, afin que les représentants du personnel puissent les exploiter.

Est signalé également par les représentants du personnel le problème du bruit occasionné par les travaux de désamiantage à la Cité administrative, alors qu'il est prévu que ceux-ci aient lieu en dehors des horaires de travail des agents. Une plus grande vigilance est demandée à l'administration pour qu'elle fasse respecter par les entreprises les conditions d'intervention de leurs prestations.

Les Représentants du personnel CGT au CHS-CT,

Françoise LHOMME
Frédéric MANCINI
Pascal CABIANCA